

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. BAYAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
13 Mars 1880.

### LES RÉOLUTIONS VIRILES.

Dans le monde républicain, ce qu'on appelle ainsi, ce sont les projets de persécution.

Les orateurs qui ont parlé mercredi dans les conciliabules tenus par les députés de la gauche engagent leurs collègues à exiger du gouvernement qu'il venge la Chambre contre les injures du Sénat.

C'est peut-être demander au gouvernement beaucoup plus qu'il ne peut.

Car enfin, si la Chambre a quelques droits à faire valoir auprès du gouvernement, les droits du Sénat ne sont pas moindres.

Messieurs les députés vont s'apercevoir, à leurs dépens et aux dépens du cabinet, que leurs projets sont hérissés de difficultés.

Il y a quelques semaines, il y a quatre jours, la Chambre républicaine se croyait toute-puissante; elle décrétait, le Sénat enregistrait; c'est ainsi que la majorité comprenait le régime parlementaire dont nous sommes affligés.

Avouons, d'ailleurs, que l'attitude du Sénat renouvelée par les élections partielles de 1879 était un peu faite pour nourrir cette illusion.

La toute-puissance de la Chambre était le résultat des faits; elle n'était pas de principe constitutionnel.

Nous étions sur la pente où une Assemblée ne s'arrête plus. Si le Sénat avait cédé pour l'article 7, son effacement eût été complet.

Le Sénat a résisté, et sa victoire a été si facile qu'il en est peut-être étonné.

Furieux de leur défaite, les radicaux ont poussé d'abord des hurlements; ils en sont, à présent, à réclamer des « résolutions viriles »; demain ils chercheront une transaction.

Il ne sera pas besoin de dissoudre la Chambre pour en venir à bout; il suffit au Sénat de se servir paisiblement de son droit constitutionnel.

Et ce qu'il y aura de plus étonnant, dans cette aventure si simple, c'est que le cabinet Freycinet, ce cabinet si fragile, survivra à la tourmente.

Le Sénat pardonnera au président du conseil sa molle intervention; et la Chambre ne le renversera pas, à cause de l'impossibilité où elle est de trouver une combinaison gouvernementale plus sérieuse.

### Chronique générale.

Le gouvernement n'interviendra pas dans la seconde délibération de la loi Ferry au Sénat. Il n'y aura donc pour ainsi dire pas de discussion. On pense qu'une seule séance suffira pour l'enterrement définitif de l'article 7.

Suivant le *Siccle*, le conseil des ministres a décidé qu'il ne se retirerait pas, quelle que fût l'issue de la deuxième délibération, et qu'il n'accepterait aucune transaction sur l'article 7.

La gauche est disposée à réclamer l'exécution du décret de messidor an XII contre les congrégations non-autorisées, dont les établissements seraient fermés, et les membres expulsés. Le gouvernement devrait, en outre, présenter à bref délai une loi fixant la situation légale des congrégations autorisées. Les bureaux de la gauche se réuniront pour fixer les termes et l'époque de l'interpellation.

Il paraîtrait que M. Gambetta serait favorable à la formation d'un nouveau cabinet dont M. Jules Ferry prendrait la présidence.

Le bruit court qu'au dernier conseil de cabinet qui a été tenu au ministère des affaires étrangères, M. Jules Ferry aurait ostensiblement refusé de donner la main à M. de Freycinet.

M. Ferry aurait franchement déclaré qu'il ne voulait plus faire partie du cabinet, dans lequel il n'avait pas trouvé le concours et l'appui sur lesquels il croyait pouvoir compter. Il a annoncé son intention de donner sa démission aussitôt après le vote de la loi en seconde lecture.

On ne sait trop ce qui s'est passé dans les régions officielles, mais au ministère de l'intérieur le bruit de la retraite de M. Lepère circule depuis avant-hier. Cette retraite, dit-on, lui serait imposée.

On annonce que le gouvernement, sur la proposition du président du conseil et du ministre de l'intérieur, est aujourd'hui décidé à user du droit qu'il a de provoquer l'expulsion des étrangers qui vivent à Paris sans des ressources bien claires et avec des allures suspectes.

La façon dont s'est exprimé mardi M. de Freycinet, quand il a parlé « des lois existantes », semble indiquer, dit le *Français*, qu'il refuserait pour sa part de se faire l'exécuteur des mesures administratives de proscription que la Chambre paraît vouloir exiger. Ajoutons qu'il y a quelque temps, causant avec un membre éminent du corps diplomatique, M. de Freycinet s'est exprimé dans le même sens. Mais aura-t-il la force et la volonté de résister aux injonctions contraires de M. Gambetta?

Singulière coïncidence! Le numéro du *Journal officiel* de mercredi, qui mentionnait le vote de M. Gayot, sénateur de l'Aube, en faveur de l'article 7, contenait la nomination de son fils qui passe, comme juge d'instruction, de Troyes à Paris, et de son gendre, M. Vigneau, qui passe, en la même qualité, d'Épernay à Troyes.

Le *Journal officiel* vient aussi de publier le discours prononcé par M. Lepère, ministre de l'intérieur et des cultes, à la séance « inaugurale » de la commission chargée d'étudier les modifications à apporter à la législation sur les fabriques.

Il paraît que, jusqu'à M. Lepère, tout allait mal et que tout va aller pour le mieux. « Plein de respect pour l'initiative parlementaire », le gouvernement « ne s'est pas opposé à la prise en considération » de la proposition Laboze, mais il a « fait ses réserves » et déclaré « qu'il avait déjà mis une réforme plus large à l'étude. »

Sous l'Empire, on se flattait de faire grand, et l'on sait où cela nous a conduits. La République veut faire « large », et l'on ne voit peut-être pas assez où elle nous mènera.

M. Lepère, désireux d'afficher une certaine impartialité, n'a pas exclu les évêques de la commission, mais il les a admis comme simple minorité.

Le procédé méritait d'être signalé.

M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts, va faire une surprise au maestro Jacques Offenbach, en lui faisant accorder la rosette d'officier de la Légion-d'Honneur.

### A L'ÉCOLE SAINTE-GENEVIÈVE.

Le *Gaulois* rapporte dans les termes qui suivent l'accueil fait par les élèves de l'École Sainte-Geneviève au R. P. Dulac, mardi soir, à son retour du Sénat, où il avait assisté à la séance :

Le P. Dulac ne fait que traverser la cour, — il a hâte de se trouver en face de ses chers élèves — et aussitôt il pénètre dans le quartier des polytechniciens.

A sa vue, les élèves sont debout, acclamant leur recteur, trépignant d'enthousiasme, et c'est à grand-peine que l'éminent supérieur de l'École parvient à obtenir le silence et à prononcer l'allocation suivante.

J'écoutais, je puis l'avouer, par le trou de quelque serrure, et c'est ainsi que je puis la transmettre dans toute son intégrité aux lecteurs du *Gaulois* :

« Mes chers enfants,  
» Je veux vous recommander d'abord de remercier Dieu : vous l'aviez bien prié et nous sommes exaucés. Je sais que plusieurs de vos camarades sont venus vous dire le

### FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

## LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

(Suite.)

Jean Malicorne ne s'était pas trompé.

L'homme au pantalon vert, Athénase Picou, dit Flageolet, garde-champêtre de la commune de Château-Bernard, apparut à la porte de la cuisine, suivi de Julienne Malicorne.

— Entre, dit le terrible Jean, et bois un coup si tu as soif.

En même temps, il versa du vin dans un verre et le plaça devant Flageolet.

Celui-ci passa sa langue sur ses lèvres.

— Ce n'est pas de refus, dit-il. A votre santé, la compagnie!

Et il vida le verre.

— Parle, maintenant, dit Jean Malicorne.

Le garde-champêtre s'essuya la bouche avec le revers de sa main et prit la parole.

— Faut donc vous dire, monsieur Malicorne, que, hier, après avoir déposé mon procès-verbal contre ces Parisiens qui viennent ici dépenser leur

argent et pêcher votre poisson avec des engins prohibés, je me suis mis en quête du médecin.

— Quel médecin? demanda Prosper:

— Celui-là qui veut vous faire concurrence, monsieur le docteur.

Ce : *monsieur le docteur*, dans la bouche de Flageolet, était d'une habileté inouïe.

— Ah! fit Prosper avec indifférence.

— Maintenant que tu sais de quoi il s'agit, tais-toi et écoute, dit Jean Malicorne.

Flageolet continua :

— C'était difficile, puisque je ne savais pas son nom et que je ne l'avais jamais vu. J'ai donc été faire un tour chez le cousin de ma femme, qui est quelque chose chez le commissaire de police, et je lui ai conté mon affaire, là, adroitement.

— Puisque ça intéresse l'autorité, qu'il m'a dit, nous allons voir sur le registre des hôtels s'il n'y a pas quelque médecin de Paris arrivé à Auxerre.

— C'est très-malin, ce que tu as fait là, interrompit Malicorne, et le cousin de ta femme est un garçon intelligent; je le recommanderai. Continue.

— A force de feuilleter, nous avons fini par trouver qu'un M. Jacques Hervey, docteur en médecine, arrivait de Paris, était descendu à l'hôtel Lafontaine. C'était-il celui que je cherchais? Peut-être que oui, peut-être que non! Mais comme les médecins ne voyagent guère, ce devait être oui. Me voilà donc parti pour l'hôtel Lafontaine. J'avais mon

plan dans ma tête.

— M. Jacques Hervey, un médecin de Paris? que je demande.

— Il dîne, me répond la servante; faut-il l'appeler?

— Non, que je dis; je reviendrai un peu plus tard; mais, pour ne point me tromper, je voudrais bien le voir un brin.

— Regardez à travers les carreaux de la salle à manger, c'est le monsieur brun qui a des moustaches et un ruban rouge à sa boutonnière. Un beau garçon!

— Et c'était lui? fit Malicorne.

— Oui, monsieur Malicorne.

— Diable!

— Qu'est-ce qui te préoccupe? demanda l'officier de santé à son père.

— Tu n'as donc pas entendu? répondit celui-ci: jeune, décoré et beau garçon!

— Eh bien?

Jean Malicorne frappa sur la table avec impatience.

— Ah ça! s'écria-t-il, tu ne comprends rien! S'il est jeune et décoré, c'est qu'il a du talent; s'il porte des moustaches, c'est qu'il a sans doute appartenu à l'armée; s'il est beau, les femmes se mettront de son côté.

Prosper eut un sourire d'une inconcevable fautilité.

— Et moi donc? dit-il.

Et il se dressa debout, prit une pose de trois quarts, mit les pouces dans les entournures de son gilet et développa son torse, aux proportions d'athlète forain.

Madame Malicorne contemplait son fils avec tout l'orgueil d'une mère inintelligente.

— Beau corps, oui! murmura à part lui Jean Malicorne, mais de cervelle point!

— Je n'en ferai qu'une bouchée, de ce Parisien, reprit Prosper, et il sera trop heureux de me céder la place, comme l'ont fait les Leduc, les Courtois et les autres.

— S'il n'y avait que toi!... dit Malicorne.

Et s'adressant à Flageolet, qui était resté impassible, il ajouta :

— Va, mon garçon.

— Vous m'aviez dit, Monsieur Malicorne, de ne pas le quitter d'une semelle, et je vous ai obéi.

— C'est très-bien.

— Je me suis assis sur le banc qui est à la porte de l'hôtel, comme si j'attendais quelqu'un, et lorsque le Parisien s'est montré dehors, je l'ai d'abord suivi de l'œil, pour ne pas me faire remarquer.

— Et après?

— Après, il s'est lui-même assis à la porte du café des Halles et a fumé son cigare. Je n'ai pas bougé. Enfin, à huit heures, il est allé au bureau

résultat. Mais j'ai un devoir à remplir en vous répétant cette bonne nouvelle ; je dois tirer pour vous un enseignement de tout ; l'enseignement, le voici. En somme, durant cette longue discussion, — vous ne l'avez peut-être pas su, parce que vous étiez ici paisiblement occupés à votre travail, — il est certain qu'on vous a adressé bien des reproches. Il y en a eu de bien pénibles que je ne vous répéterai même pas, mais dont le seul énoncé ferait justice.

Il y en a deux que je retiens, qui sont injustes, mais qui ont failli nous faire manquer la victoire, et, puisque l'appoint de voix nécessaire à la remporter est dû à ce qu'une vingtaine de sénateurs ont pu se convaincre de leur fausseté, laissez-moi vous le dire ici du fond de mon cœur, mes enfants, ne les mériter jamais, afin que nous puissions encore travailler à votre bien, à celui de vos successeurs, et par là au bien de la patrie.

On vous reproche de ne pas frayer assez avec vos camarades dans l'armée, de ne pas respecter les lois de votre pays.

Or, il y a dix ans que je suis recteur ici. Chaque année, en répondant au toast des polytechniciens, au déjeuner d'entrée à l'école, comme au dîner qui réunit les anciens élèves, et où le plus haut gradé de chaque école et le plus ancien officier de chaque arme porte sa santé, s'il y a une chose que j'ai répétée vingt fois, oui, deux fois chaque année, c'est celle-ci : « Soyez bons camarades, acceptez modestement vos succès, soyez aimables ; vous êtes parfois mieux partagés du côté de la fortune et de la naissance, n'en ayez que meilleur accueil ; souvenez-vous que vous êtes égaux à tous ; si l'on a des préventions contre vous à cause de vos maîtres, vous serez si bons amis que vous saurez les faire tomber ; respectez la discipline et soyez soumis aux lois de votre pays ; en un mot, bons soldats et bons citoyens, c'est la meilleure manière pour vous d'être bons chrétiens. »

Et, à ce propos, je vous dirai que M. Dufaure, qui a quatre-vingt-deux ans, et qui vient de parler pendant deux heures et demie avec une voix de tonnerre, mais qui, dit-on, se lève toujours à quatre heures et se couche à neuf heures, tout-à-fait comme vous, a raconté un petit fait qui renferme, encore pour vous, un utile enseignement :

J'ai consulté, disait-il, un général, qui a sous lui deux régiments d'artillerie, et je lui ai demandé enfin quelle différence il trouvait, parmi ses officiers, entre les élèves de la rue des Postes et les autres.

Mais aucune, m'a-t-il dit, aucune. Ah ! cependant, si, il y en a bien une, c'est que les élèves de la rue des Postes vont à la messe et que les autres n'y vont pas.

Eh bien ! mes enfants, il y a de l'exagération, car bien d'autres officiers que vous vont à la messe ; mais puisqu'on voit là une différence, celle-là, soyez-y fidèle et gardez-la toujours. »

L'allocution terminée sur le ton familier que l'on peut retrouver dans la forme même du discours, les mêmes acclamations reprennent de plus belle ; c'est une frénésie, une explosion triomphante à laquelle se dérobe immédiatement le P. Dulac.

de la voiture d'Avallon ; j'y suis entré derrière lui. Il retenait une place pour Vermanton ; ça m'allait ; j'en ai retenu une aussi, moi. Puis nous sommes revenus, à deux pas l'un de l'autre, vers l'hôtel Lafontaine, où il est rentré et d'où il n'est plus sorti. Moi, voyant ça, j'ai été souper et je me suis couché. Ce matin, nous nous sommes retrouvés au bureau de l'Avallonnaise, rue du Pont. Il y avait là le curé et le percepteur de Vermanton ; ils sont montés dans l'intérieur avec le Parisien. Je me suis assis à côté de Beau-Soleil, le conducteur ; ça me permettait de voir sans être vu. Il faisait une chaleur à cuire les poissons dans la rivière ; tout le monde dormait, sauf le Parisien. Ils sont solides tout de même, ces gars de Paris ! Ça ne craint ni le chaud, ni le froid ! Celui-là est bronzé comme les marins de l'Yonne, il n'a pas fermé l'œil. Nous voilà donc en Gréau, sur la montagne, descendant doucement. Tout à coup, la guimbarde à Beau-Soleil, les chevaux et les voyageurs dégringolent dans un fossé. Personne de blessé ! Quelle chance ! Ah ! si... ma pauvre bouffarde, sauf votre respect, qui a été mise en miettes. Oh ! malheur ! que je fais, une pipe de deux sous et si bien culottée ! La voiture était démolie. Nous descendons à pied jusqu'à Vermanton, et là, je vois le monsieur décoré entrer chez le notaire.

— M. Fromentin ?

— Oui.

## Etranger.

ANGLETERRE. — On est très-satisfait à Londres du rejet de l'article 7 contre lequel tous les chefs du parti libéral anglais s'étaient prononcés. Les Jésuites de Londres ne croient pas que M. de Freycinet mette à exécution des menaces vis-à-vis des Jésuites de France.

L'Impératrice d'Autriche, arrivée à Londres depuis deux jours, est l'objet des plus respectueuses attentions de la part de la famille royale. L'impératrice Elisabeth ira rendre visite à l'impératrice Eugénie à Chislehurst.

On est très-divisé à Londres sur les avantages des fiançailles de l'archiduc Rodolphe avec la fille du roi des Belges. Les uns voient dans cette union un gage de paix européenne, les autres, au contraire, un élément de discorde ; en tous cas, on eût préféré que l'archiduc-héritier alla chercher une princesse ailleurs.

AUTRICHE. — A peine arrivé à Vienne, M. d'Oubril, le nouvel ambassadeur russe, a eu de longues conférences avec le baron de Hübnér qui ne cherche qu'à détacher l'Autriche de l'Allemagne pour la ramener à la Russie et à la France.

ALLEMAGNE. — Il y a un rapprochement très-significatif avec la Russie. L'empereur et M. de Bismark sont très-sérieusement conciliés sur la question russe. On est convaincu maintenant que la paix ne sera pas troublée en Europe, du moins pour cette année.

— On écrit de Berlin :

Des avis confidentiels, reçus de Saint-Petersbourg, montrent que les nihilistes n'ont pas encore renoncé à lutter contre l'autorité existante, malgré tous les attentats qui ont échoué jusqu'à présent.

Il a encore paru une foule de proclamations et de journaux révolutionnaires.

Dans une de ces proclamations, les nihilistes expliquent pourquoi ils ont tué le bourgeois de Saratoff, dont on a trouvé le cadavre sur la Néva le jour de l'explosion du Palais-d'Hiver.

Le bourgeois Alexandre Charkoff, de Saratoff, a, disent-ils, été jugé et exécuté par ordre du comité exécutif, parce qu'il a trahi le journal *Tcherny Péredel*.

Charkoff était, en effet, employé dans la police secrète. Dans les proclamations, on invite en outre les habitants de Saint-Petersbourg à ne pas se tenir trop près des membres de la famille, lors des fêtes ou dans les autres occasions, parce que le parti révolutionnaire ne répondrait pas des malheurs qui pourraient arriver. »

## Chronique militaire.

En vertu d'une circulaire du 19 décembre.

Jean Malicorne laissa échapper une sourde exclamation.

— Je prends à travers champs et je vas me mettre de l'autre côté de la route, sur la Chesnaye. De la hauteur, je voyais la maison du notaire. Si le Parisien continuait son voyage, il devait passer à mes pieds et je pouvais le suivre sans qu'il s'en doutât. J'attends une bonne demi-heure, personne ! Il y avait dans le champ le petit de la Camuzet, la sœur du grand barbu que vous connaissez bien, qui gardait ses oies. « Veux-tu gagner deux sous ? que je lui dis. — Tout de même. — Alors, va-t-en chez le notaire, et tâche de savoir s'il est chez lui, et ce qu'il y fait. » Voilà mon gamin parti. Il revient un quart d'heure après. « Le notaire déjeune avec un monsieur d'Auxerre, qu'il me dit, et le cocher prépare la voiture. — Merci, petit. » Je lui donne deux sous, et je prends mes jambes à mon coup pour venir vous conter tout ça. Bien sûr que le notaire et le Parisien ne vont pas tarder à arriver.

Sapré mille diables ! s'écria Jean Malicorne, ils se connaissent donc !

Flageolet, en homme prudent, garda le silence. Il savait qu'il est souvent utile aux faibles de ne rien voir et de ne rien entendre.

— Qu'est-ce que cela peut nous faire ? demanda Malicorne fils.

(A suivre.)

ARMAND LAPOINTE.

bre dernier, relative aux dénominations à employer par les hommes de troupes, le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir les adjudants sous-officiers des corps de troupes de toutes les armes seront appelés par leurs inférieurs : Mon adjudant.

Lorsque les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats adresseront la parole à un médecin, à un vétérinaire, à un officier d'administration de quelque service qu'il soit, et quel que soit son emploi, à un garde d'artillerie, à un adjoint du génie, ils devront se servir du mot : Monsieur, suivi de la désignation du grade et de la fonction de celui auquel on parle.

Parmi les médecins ou pharmaciens aides-majors et les médecins ou pharmaciens majors des deux classes, on dira : Monsieur le médecin-major, ou monsieur le pharmacien-major.

On donnera sans distinction le titre de : Monsieur l'officier d'administration, à tous les employés militaires attachés aux divers services administratifs de l'armée ayant rang d'officier (bureau d'habillement, hôpitaux, subsistance et service de la justice militaire), quel que soit le rang que ces fonctionnaires occupent dans leur hiérarchie spéciale, depuis le grade d'officier d'administration de première classe jusqu'à celui d'adjudant d'administration en second inclusivement.

La qualification de : Principal, devra toujours être, bien entendu, ajoutée à l'appellation ordinaire, lorsque les officiers d'administration, les vétérinaires, les gardes d'artillerie et les adjoints du génie auxquels on s'adressera seront en possession de leur grade.

Il n'est rien changé à ce qui est en usage pour la dénomination des sous-lieutenants, des majors, des lieutenants-colonels et des fonctionnaires de l'intendance.

Le comité d'infanterie a tenu sa première séance lundi matin, sous la présidence de M. le général Clinchant, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée.

La première préoccupation du comité a été les Ecoles militaires, et d'abord l'Ecole des candidats sous-officiers, dont les cours s'ouvriront à Saint-Maixent vers la fin de l'année.

Le ministre désire que la réorganisation de cette Ecole, qui remplacera l'Ecole du camp d'Avor, soit arrêtée à bref délai, afin que les travaux d'installation puissent être repris sans aucune perte de temps.

## Chronique locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Le Rév. Père Reynaud, prédicateur de la station quadragesimale à Saint-Pierre de Saumur, donnera des conférences spéciales pour les hommes mardi, mercredi et jeudi de la semaine prochaine, le soir, à 8 heures.

Le lecteur chatouilleux qui nous a adressé une note anonyme commençant par ces mots : *Eviter à l'avenir*, voudra bien se faire connaître pour que nous tenions compte de sa recommandation.

Pourquoi, du reste, ne pas signer un langage qui sent le milieu dans lequel on semble se complaire ?

A l'occasion des fêtes de Pâques, des permissions de six jours pleins, du mercredi soir 24 mars au mercredi matin 31, seront délivrées aux engagés conditionnels qui auront mérité cette faveur par leur bonne conduite.

### M. Hermann.

Nous lisons dans le *Patriote* d'hier :

« Le temps nous manque pour consacrer à M. Hermann un long article et tel que le mériterait sa merveilleuse dextérité. Nous ne pouvons cependant passer sous silence l'immense succès de sa soirée d'hier. M. Hermann n'a ni tables à quadruples compartiments, ni boîtes à double fond. Il opère seul, au milieu d'un public qui le fixe obstinément, n'appelant à son aide qu'un seul compère : son incroyable dextérité. »

Le maître en sorcellerie a une réputation plus qu'européenne ; il la mérite plus qu'amplement, — et il n'a, hier, affaibli en rien le magnifique écho de ses louanges, que nous portait, il y aura tantôt quatre mois, toute la presse parisienne, Noblesse

oblige, et M. Hermann a plus que splendement justifié ce proverbe que lui imposait une charge si lourde. Le magicien donnera dimanche une nouvelle soirée. Prédire ici, sans tables, sans boîtes à double fond, fait des choses prodigieuses. Le public voudra applaudir ces incomparables exercices, qui tiennent du prodige. »

L'Étoile s'exprime en ces termes :

« La séance donnée hier au Grand-Théâtre d'Angers, par le célèbre prestidigitateur M. Hermann, a obtenu le plus grand succès. La presse parisienne ne nous avait pas trompés ; nous avons pu constater que les éloges qu'elle a donnés à M. Hermann sont loin d'être exagérés. M. Hermann, seul sur la scène, sans tables, sans boîtes à double fond, fait des choses prodigieuses. Le public l'a couvert d'applaudissements. »

De reste, voici ce que nous lisons il y a deux jours dans une lettre adressée de Bruxelles au *Figaro*, au sujet des fiançailles de l'archiduc Rodolphe avec la fille du roi des Belges :

« Dimanche, on a fait, au château de Laeken, une surprise particulière à l'hôte de la famille royale. La reine s'étant souvenue qu'à Vienne, l'archiduc Rodolphe affectionnait de préférence les exercices de prestidigitatation, dont le professeur Hermann était l'opérateur ordinaire aux fêtes de la cour, on a télégraphié dans toutes les directions pour savoir où était Hermann. Il était à Paris où il se préparait à partir pour Chartres donner une séance dimanche, au théâtre. Informé par M. le baron de Beyens, ministre de Belgique, du désir de Sa Majesté, il s'est empressé de se rendre à Bruxelles où il a donné, en présence de la famille royale et de quelques invités — au nombre de vingt — une séance qui s'est prolongée de deux à quatre heures après midi. »

Rappelons que M. Hermann donne ce soir samedi, sur le théâtre de Saumur, la représentation dont nous avons publié le programme dans nos derniers numéros.

Le nommé Foin, réserviste de la classe de 1872, avait été dispensé du service actif comme fils aîné de veuve, mais il était astreint comme réserviste à faire des périodes d'exercices, et c'est pour n'avoir pas obéi à un ordre d'appel qui lui prescrivait de se rendre, le 22 septembre 1879, au 77<sup>e</sup> de ligne, qu'il vient de comparaître devant le Conseil de guerre de Tours pour insoumission.

L'accusé, qui a successivement habité Angers, Segré, Saumur, Nantes et Cholet, ne s'est nullement préoccupé de faire les déclarations de changement de domicile prescrites par la loi.

Il prétend qu'il se croyait libéré de tout service ; mais s'il avait consulté le livret qui lui avait été remis, il aurait eu connaissance des devoirs qui lui étaient imposés.

Le Conseil de guerre l'a condamné à 30 jours de prison.

La Société d'horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire fait annoncer que, en raison des dégâts immenses que les cultures ont subi par suite des froûds rigoureux et exceptionnels de l'hiver dernier, l'Exposition projetée pour le mois de juin est remise à l'année prochaine.

Des vols de canards sauvages ont été vus, depuis plusieurs jours, traversant le ciel d'Angers du sud au nord. C'est un présage heureux de la fin de l'hiver, qui également prendra fin le 20 mars, à 5 heures 23 minutes du matin.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante de New-York, 10 mars :

« Une légère dépression, dont l'énergie ira en se développant, traverse l'Atlantique, et affectera les côtes de la Grande-Bretagne, de la France et de la Norvège, entre les 12 et 14. »

### ANGERS.

Le jeune homme qui a été arrêté mercredi, comme étant l'auteur des farces qui se passent dans le faubourg Saint-Michel, a été remis en liberté avant-hier soir, vers six heures.

Il ne sera pas poursuivi. Son retour a été une véritable ovation ; tous les voisins ont tenu à venir assurer cet honnête garçon de leur sympathie, pour

le dédommager des pénibles suites d'une accusation venue on ne sait d'où.

Nous croyons savoir que X... va tenter une action contre ses dénonciateurs.

(Journal de Maine-et-Loire.)

**Association artistique d'Angers.** — Demain dimanche 14 mars, au Cirque-Théâtre, GRAND FESTIVAL, avec le concours de M. Théodore DUBOIS, organiste de la Madeleine, lauréat du Concours de la ville de Paris, et de M. LASSALLE, baryton de l'Opéra.

Après avoir publié l'attrayant programme de ce Festival, l'Union de l'Ouest ajoute : « Nous engageons très-vivement le public amateur à profiter de ces dernières fêtes musicales, qui ne se représenteront pas d'ici longtemps. On nous apprend, en effet, que l'Association artistique va prendre fin avec la présente campagne. Il ne paraît pas qu'elle puisse se reformer pour l'année prochaine. C'est une triste nouvelle. »

#### CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES.

C'est mardi, troisième journée du concours hippique, qu'ont eu lieu les courses avec obstacles affectées à MM. les officiers de l'armée et aux gentlemen. Comme dans la journée précédente, les concurrents étaient divisés en deux sections, l'une appelée cavalerie de ligne de réserve, et l'autre cavalerie légère. La première ne comprenait pas moins de trente-deux inscrits et la seconde neuf.

Officiers et gentlemen ont rivalisé d'énergie et d'habileté dans la conduite de leurs chevaux, dont quelques-uns, en révant, ont permis à leurs cavaliers de faire valoir ce dont ils sont capables pour les réduire à l'obéissance.

Le public qui emplissait les tribunes a été enthousiasmé par les bonds prodigieux de quelques chevaux. Le don de bien sauter se rencontre dans les conformations les plus diverses, et il nous a été permis de constater que la conformation bretonne a pu briller à ce jeu autant que les sujets de pur sang.

C'est un spectacle très-attachant de voir des cavaliers conduire et vaillamment soutenir le cheval sur les obstacles. Certes, l'habileté a ici de grands avantages; mais cependant elle ne peut pas tout. Pour arriver au but poursuivi, il faut qu'elle soit efficacement secondée par le concours de la monture et aussi par la chance, que des circonstances difficiles à déterminer favorisent ou contrarient sans qu'il soit donné au plus clairvoyant de leur commander. Aussi le public manifeste-t-il autant de sympathie aux efforts entravés par la malchance qu'à ceux qui sont couronnés par le succès.

Les profanes ne se rendent peut-être pas bien compte de l'extrême difficulté qu'il y a à franchir douze obstacles sérieux, les uns en hauteur, les autres en largeur, sans effleurer les premiers, et en respectant les limites des seconds. C'est cependant ce qui a été réalisé par quelques-uns des concurrents les plus favorisés. Mais tous ont brillamment accompli leur tâche. Le 24<sup>e</sup> et le 25<sup>e</sup> de dragons, le 4<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> de cuirassiers, le 6<sup>e</sup> de hussards, le 2<sup>e</sup> de chasseurs, le 33<sup>e</sup> et le 35<sup>e</sup> d'artillerie, le 11<sup>e</sup> escadron du train, l'École de Saumur, avaient là des représentants qui ont dignement soutenu

leur réputation. Mais à côté de ces brillants officiers, dit l'Espérance de Nantes, trois de nos gentlemen, dont nous avons souvent admiré les succès, et un de leurs camarades du Midi, qui a aussi monté très-correctement, ont complété cette réunion, dont le public gardera un agréable souvenir.

#### PETITE REVUE.

La question théâtrale à Nantes. — Encore la pièce de M. Beauvallon. — Jean de Nivelle à l'Opéra-Comique. — Les dégâts de l'hiver dans les squares et jardins de Paris. — Courses de vélocipèdes à Londres.

L'administration municipale de Nantes a conclu avec M. Gravière, directeur du théâtre de Nancy, et a soumis à l'approbation du Conseil un traité d'après lequel, moyennant une subvention de 420,000 francs, de directeur, qui aura la libre disposition de la salle Grasilin et du théâtre de la Renaissance, s'engage à donner, pendant 7 mois, du 1<sup>er</sup> octobre 1880 au 1<sup>er</sup> mai 1881, seize représentations lyriques par mois.

L'administration s'oblige à n'autoriser aucun cirque pendant ce même temps; et comme le directeur refuse de faire représenter le drame ou la comédie, les amateurs de spectacles, à Nantes, se trouveraient par ce traité condamnés, sans compensation, à sept mois de musique; ce serait, si le traité était approuvé tel quel, la musique obligatoire, laïque, mais pas plus gratuite pour le public que pour les finances municipales.

420,000 fr. pour sept mois, soit plus de 47,000 fr. par mois! Tout le monde, le maire de Nantes comme les autres, reconnaît que c'est bien cher! Mais qu'y faire? Tout a tellement augmenté de prix! Les bons artistes lyriques, qui se contentaient naguère de 2,000 francs par mois, exigent aujourd'hui six, sept et jusqu'à dix mille francs. Ce qui doit, dit-on, consoler un peu les intéressés, c'est que les autres grandes villes ne sont pas plus favorisées que Nantes et paient même encore plus cher.

Nantes vient de dépenser 80,000 fr. pour réparer les bâtiments du théâtre Grasilin, et va encore dépenser 40,000 fr. pour améliorer l'intérieur de la salle, ce qui fera en tout 120,000 fr. consacrés depuis moins d'un an aux réparations.

Puisque nous avons dépensé 420,000 fr. pour réparer le théâtre, dit l'administration municipale, nous ne pouvons pas refuser d'en dépenser 120,000 autres pour avoir une bonne troupe d'opéra.

Jouer le drame et la comédie est une condition, sine qua non, imposée à M. Gravière, qui pourrait bien ne pas l'accepter. On affirme, en effet, que si les directeurs qu'a possédés le théâtre de Nantes depuis quelques années ne s'étaient pas déjà trouvés en état de faillite au moment où ils arrivaient dans cette ville, ils y auraient été infailliblement amenés par l'obligation d'entretenir une troupe de drame et de comédie.

Nous parlions l'autre jour de l'Indiscrète et de l'auteur de cette petite comédie qui avait cru devoir faire son véritable nom. Voici ce qu'en dit le Grand Journal :

« En réalité, la donnée de cette bluette est-elle compatible avec les exigences ou

même avec les plus vulgaires nécessités du théâtre? Y peut-on découvrir les éléments d'une comédie? J'en doute fortement, et l'auteur ne m'a pas convaincu. Dans cette nouvelle, transportée à la scène, il n'y a point d'intrigue, point de marche dramatique, point de dénouement véritable. Il était même impossible de trouver le germe d'une comédie, si légère qu'elle fût. Un homme habile en eût fait peut-être une nouvelle agréable et spirituelle, qui eût amené parfois le sourire sur les lèvres du lecteur; mais il ne pouvait aller plus loin et donner à son histoire une allure véritablement scénique. Ceci n'est point d'ailleurs une vaine critique.

« L'ambition d'être représenté au théâtre a été fatale à beaucoup d'hommes d'esprit: ils se sont abusés sur les qualités et particulièrement sur l'ampleur du sujet qu'ils avaient trouvé, et ils n'ont pas réussi, parce qu'ils se sont trompés de milieu. Encore un coup, ne donnons à la scène que ce qui en est digne; réservons le reste pour les nouvelles et pour les feuilletons, qui ont, du reste, également leur mérite.

« L'auteur a été nommé après la pièce; le public a entendu prononcer bien distinctement le nom de M. Beauvallon. L'on dit que c'est une erreur, et qu'une autre individualité aurait dû être désignée. Mais,

Je me tais, et ne veux leur causer nul ennui. Ce ne sont pas là mes affaires. »

Il est bon d'ajouter que le Grand Journal avait déjà désigné à plusieurs reprises, avant comme après la représentation, le nom de l'auteur de l'Indiscrète. — C'était donc une indiscrétion?

Au commencement de cette semaine a eu lieu, à l'Opéra-Comique, la première représentation de Jean de Nivelle, opéra-comique en 3 actes, musique de M. Léo Delibes, paroles de MM. Edmond Gondinet et Philippe Gille. Cette nouvelle partition ne compte pas moins de vingt-deux numéros. Le succès a été immense, complet, indiscuté comme il est indiscutable. On dit que Jean de Nivelle pourrait bien être l'événement de l'année lyrique 1880.

Le Muséum d'histoire naturelle de Paris vient de faire venir de Nantes plusieurs milliers d'arbres et d'arbustes destinés à réparer les dégâts causés par l'hiver extraordinaire de 1879.

Le labyrinthe présente, en effet, l'aspect d'un bois sur lequel le feu aurait passé. Le cèdre historique et les sujets âgés de cinquante ans ont l'extrémité de toutes les branches détruites. Les espèces rares complètement gelées et mortes se comptent par centaines.

Il y a beaucoup à faire également dans les squares et jardins de Paris, qui ont commencé leur toilette de printemps, car la plupart des arbustes ont été détruits par la gelée.

Les essences les plus atteintes sont le troène, le fusain et le houx.

Le sapin et le buis paraissent être les seules essences qui aient résisté d'une manière à peu près générale.

Lundi prochain 15 mars commencera, à l'Agricultural Hall de Londres, une course

vélocipédique qui doit durer six jours; les concurrents, au nombre de dix, marcheront 18 heures par jour, soit, en tout, 408 heures. Le montant des prix à distribuer aux quatre vainqueurs est de 7,500 fr.; le premier comprend à lui seul 3,425 fr., plus une médaille d'or.

Le courageux champion français Ch. Terront, comme les années précédentes, y prendra part. Mais, cette fois, possédant une magnifique machine de Kudge, de Wolverhampton, il est plus que probable qu'il sera proclamé le champion du monde!

Il n'y aurait rien d'étonnant, vu son énergie et les victoires qu'il a remportées dernièrement en Amérique, qu'il atteignît 570 lieues à la 408<sup>e</sup> heure.

MM. Hommey et le frère du champion, tous deux Parisiens, doivent également y prendre part.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 12 mars.  
Les opérations de la spéculation sont limitées à un très-petit courant d'affaires. D'autre part, le comptant se montre un peu froid depuis quelques jours. Le fond des dispositions est cependant bon et l'on ne doute pas qu'un mouvement de reprise soit prochain.

Le 3 0/0 se négocie à 83.20; le 5 0/0 cote 116.55; la rente amortissable est à 84.70.

Les fonds étrangers sont peu mouvementés. On négocie la Rente italienne à 81.60. Les obligations égyptiennes sont plus faibles à 281.50; Florin or, 74.90; la Rente hongroise 6 0/0 cote 286.

Il ne se fait qu'un petit nombre de transactions sur les actions des Compagnies de chemins de fer dont les cours varient à peine.

Les Sociétés de crédit sont plus calmes. On les a toutes poussées à des cours qui frisent de près l'exagération. Notons toutefois que les actions du Crédit foncier sont encore susceptibles d'une grande plus-value.

Les obligations communales émises en ce moment par le Crédit foncier se placent dans de bonnes conditions. Le chiffre des demandes atteint une moyenne journalière très-satisfaisante, moyenne qui s'accroîtra encore au fur et à mesure que nous nous rapprocherons de la date du 1<sup>er</sup> tirage qui a lieu le 5 avril.

La Rente foncière parisienne a de bonnes tendances.

Nombreuses affaires sur cette valeur.

#### BOURSE DE PARIS

DU 12 MARS 1880.

Rente 3 0/0.	83 20
Rente 3 0/0 amortissable	84 70
Rente 4 1/2.	113 25
Rente 5 0/0.	116 55

#### VUE GÉNÉRALE

#### DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.



P. GODET, propriétaire-gérant.

# CHEMISERIE SUR MESURE

## DÉPÔT DE TOILES

### OUVERTURE LE 15 MARS

# DORÉ-ROUGET

58, Rue du Pressoir-Saint-Antoine, SAUMUR, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58.

J'ai l'honneur d'informer que j'établis une maison spéciale de Chemises sur mesure, 58, rue du Pressoir-Saint-Antoine, à Saumur; je reçois directement des premières Fabriques les Tissus pour cette confection. En outre, on trouvera des Toiles, provenant des premiers tissages de France, à des prix particuliers. Pour l'ouverture de ce rayon, j'offre des avantages incontestables, et j'invite les personnes à apprécier elles-mêmes notre exposé de prix. Par ce moyen, nous espérons acquérir promptement la confiance des personnes qui voudront bien nous honorer de leur visite.

Etude de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le onze mars dernier, entre M<sup>me</sup> Mathilde-Louise Journaud, épouse sans profession du sieur Jules Jardin, ancien négociant, actuellement en état de faillite, avec lequel elle demeure, place du Roi-René, à Saumur,

Et 1<sup>o</sup> ledit sieur Jardin, son mari; 2<sup>o</sup> M. Ludovic Proust, expert à Saumur, pris en qualité de syndic de la faillite;

Il appert que la dame Jardin a été séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué-licencié soussigné.

Saumur, le douze mars mil huit cent quatre-vingt.

(113) L. ALBERT.

Etudes de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, Et de M<sup>e</sup> RENARD, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

### VENTE SUR LICITATION, EN TROIS LOTS D'UNE MAISON

ET DE DEUX MORCEAUX DE TERRE Affiliés de rangées de vigne, Situés commune de Varennes-sous-Montsoreau;

Le tout dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Maréchal-Vincent.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENARD, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, le dimanche quatre avril mil huit cent quatre-vingt, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le quatre mars mil huit cent quatre-vingt, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1<sup>o</sup> M. Michel Royer, cultivateur, demeurant au Hou, commune de Neuillé; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Chenuau, épouse de M. Antoine Desmier, jardinier, avec lequel elle demeure à Fontevault, et de celui-ci pour la validité; 3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Jeanne Chenuau, épouse de M. Jean-Baptiste Monier, chapelier, avec lequel elle demeure à Saumur, et de celui-ci pour la validité; 4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Augustine Chenuau, épouse de M. Jean Jouy, dit Larose, jardinier-fleuriste à Saumur, et de celui-ci pour la validité; 5<sup>o</sup> M. Louis-Honoré Vincent, musicien et marchand de fromages, demeurant à Varennes; 6<sup>o</sup> M. Eugène Vincent, musicien et pêcheur, demeurant commune de Tarquant; 7<sup>o</sup> M. Alfred Vincent, musicien et pêcheur, demeurant commune de Villebernier; 8<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marguerite Déjean, journalière, veuve de sieur Pierre Vincent, demeurant à Villebernier; 9<sup>o</sup> M. Joseph Meuray, charpentier, demeurant à Varennes; tous co-intéressés,

Ayant M<sup>e</sup> V. Le Ray pour avoué; Contre :

M<sup>me</sup> Marie Guiot, veuve du sieur Pierre Vincent, en son vivant marinier et pêcheur à Villebernier, ladite dame demeurant commune de Villebernier, prise en qualité de tutrice naturelle et légale de Aimée, Louise et Marguerite Vincent, ses trois filles mineures, issues de son mariage avec ledit sieur Pierre Vincent, son mari décédé,

Ayant M<sup>e</sup> Albert pour avoué; En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de :

M. Eugène Vincent, musicien et pêcheur, demeurant commune de Tarquant, en sa qualité de subrogé-tuteur des mineures Aimée, Louise et Marguerite Vincent, sus-nommées;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Renard, commis par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation des immeubles ci-après.

#### DÉSIGNATION.

1<sup>er</sup> LOT.

Une maison, construite en pierres, composée de deux chambres, dont l'une froide et l'autre à cheminée,

grenier sur ces chambres, couvert en ardoises, lequel grenier s'exploite par un escalier en pierres, sous lequel se trouve une niche à lapins, cour, jardin affilé d'arbres fruitiers derrière la maison, au levant, puits dans ce jardin, cellier au nord de ce jardin, construit en pierres et couvert en chaume, dans lequel cellier se trouve un pressoir en pierres, petit hangar, construit en pierres et couvert en ardoises, au levant du même jardin; le tout situé au bourg de la commune de Varennes-sous-Montsoreau, formant un ensemble d'une superficie de un are quarante-sept centiares, compris au cadastre sous les numéros 666, 667 p, 667 p de la section D, joignant au couchant la route de Vernantes à la Loire, au midi Meuray-Poirier, mur mitoyen entre, au levant Jardel et Meuray-Poirier, murs mitoyens entre, et au nord M. Bouilly, mur mitoyen entre.

Mise à prix, de trois mille francs, ci..... 3,000 fr.

2<sup>e</sup> LOT.

Un morceau de terre, affilé de rangées de vigne, situé dans les Champs-des-elles, même commune de Varennes-sous-Montsoreau, d'une superficie de vingt-deux ares soixante centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 944 de la section D, joignant au levant et au midi M. Richard, au couchant Guillot-Peltier et au nord la rue de la Motte.

Mise à prix, sept cents francs, ci..... 700 »

3<sup>e</sup> LOT.

Un morceau de terre, affilé de rangées de vigne, nommé la Besnarderie, au canton de Champfréault, dite commune de Varennes-sous-Montsoreau, d'une superficie de dix-sept ares soixante-cinq centiares, joignant au levant Gallé-Merignol, au midi la rue de la Motte, au couchant Thihault et au nord M. Bonne-mère.

Mise à prix, cinq cent vingt-cinq francs, ci..... 525 »

Total des mises à prix : quatre mille deux cent vingt-cinq francs, ci..... 4,225 »

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> RENARD, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, dépositaire du cahier des charges; 2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente.

Pour extrait conforme au Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le onze mars mil huit cent quatre-vingt.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le douze mars mil huit cent quatre-vingt, folio 155, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (114) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE, JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,

Située à six kilomètres de Saumur, sur les bords du chemin de fer de Paris à Orléans et près de la Loire,

Comprenant très-jolie maison de maître, servitudes, jardins anglais, bosquets, jardin potager, puits, pièce d'eau, vigne, beaux arbres fruitiers; le tout entouré de haies vives, d'une contenance de 80 ares environ.

Prix demandé : 12,000 francs. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. (115)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE, LE GRAND HERBAGE DU BUTEAU

Sis commune de Saint-Lambert-des-levées, Contenant 46 hectares.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> MÉHOUS. (116)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Avec cour et portion de jardin, Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 14 et 16,

Comprise au cadastre sous les numéros 380, 380 bis et 381 de la section G, pour une contenance de 2 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (81)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION VOLONTAIRE Le dimanche 14 mars 1880, à une heure de relevée.

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire,

### DES IMMEUBLES Ci-après désignés, Situés commune de Saumur.

1<sup>o</sup> Une maison, rue du Pressoir-Saint-Antoine, près l'octroi de Nantilly; 2<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de vigne, au Clos-Bonnet, lieu dit la Grotte; 3<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de vigne, au même lieu; 4<sup>o</sup> Vingt-deux ares de vigne, aux Marigrolles; 5<sup>o</sup> Et deux caves, au Clos-Bonnet; Le tout appartient à M. Fontaine-Gigault, ancien entrepreneur. S'adresser, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, soit à M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier. (82)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE, LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, Situés commune de Bagnoux, appartenant à M. et M<sup>me</sup> Lesire-Richard.

1<sup>er</sup> UNE MAISON, située au Pont-Fouchard, avec cour, jardin et dépendances.

2<sup>es</sup> ET QUATRE PARCELLES DE VIGNE, dans le bourg de Bagnoux, pouvant être utilisées pour le jardinage.

Facilités pour le paiement. S'adresser, pour traiter, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, soit à M. TAVEAU-NICOLAS, expert-géomètre au Pont-Fouchard. (110)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD.

### A VENDRE A L'AMIABLE, UN JARDIN

CLOS DE MURS Situé à Saumur, près la gare d'Orléans, route d'Angers,

Contenant environ 20 ares, joignant MM. Dagain et Gautier. S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> Clouard.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD.

### A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 29,

Avec écurie, remise et jardin. S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (101)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD.

### A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 21,

Avec cour, écurie, remise et jardin.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> PIERRE, propriétaire de la maison, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE, En totalité ou par parties. LES

### BIENS IMMEUBLES Ci-après désignés, Situés communes d'Allonnes et de Longué.

Commune d'Allonnes.

1<sup>o</sup> Une pièce de terre, située au Pré-Brunt, contenant environ 1 hectare 80 ares.

2<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, partie en pré, faisant suite au morceau précédent, de 1 hectare 20 ares environ.

3<sup>o</sup> Un petit pré, au même endroit, contenant environ 33 ares.

4<sup>o</sup> Un beau pré, appelé le Pré-Bourdon, contenant environ 1 hectare 80 ares.

5<sup>o</sup> Un morceau de terre et rangées, appelé la Brûlerie, de 1 hectare 40 ares environ.

6<sup>o</sup> Un morceau de terre, situé à la Malgague, sur le bord de la route de Bourgueil, contenant environ 1 hectare 40 ares.

Commune de Longué.

1<sup>o</sup> Une petite métairie, située à la Chaussée, exploitée par le sieur Bresson, d'une contenance totale de 4 hectares 80 ares environ.

2<sup>o</sup> Une grande maison, située ville de Longué, près la vieille église, habitée par le sieur Groleau, charron.

S'adresser, pour traiter :

1<sup>o</sup> A M. COULON-LECOUFFRE, propriétaire à la Chapelle-sur-Loire;

2<sup>o</sup> A M. BARBIN-MORICET, propriétaire à Saumur;

3<sup>o</sup> Audit M<sup>e</sup> LE BLAYE. (118)

Etudes de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 15, M<sup>e</sup> CARON, notaire à Candé, et de M<sup>e</sup> GASTINE et LOUIS, avoués à Segré.

### A VENDRE PAR ADJUDICATION, Par suite de conversion de saisie,

Par le ministère de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire commis, et de M<sup>e</sup> CARON, son confrère,

Le jeudi 18 mars 1880, à midi,

En la salle de la Mairie de Chazé-sur-Argos,

### LES IMMEUBLES Ci-après désignés,

Situés à la Veurière, commune d'Angrie, canton de Candé.

1<sup>o</sup> Le magnifique établissement des fours à chaux de la VEURIÈRE, exploité par M. de la Brosse Flavigny, comprenant :

Une maison d'habitation avec servitudes, vaste jardin, pièce d'eau et bosquet;

Plusieurs corps de bâtiments servant de bureau et de logement pour les ouvriers;

Trois fours à chaux;

Belle carrière de calcaire en exploitation;

Terres et prés, et autres dépendances;

Le tout d'une contenance d'environ 9 hectares;

Et tous les instruments industriels, chevaux, vaches et autres objets mobiliers servant à l'exploitation des fours et des terres.

La richesse du calcaire exploité ou existant sur les terres est telle qu'on ne peut en prévoir l'épuisement.

Mise à prix : 150,000 fr.

2<sup>o</sup> Et UNE MAISON, située au même lieu de la Veurière, connue sous le nom d'auberge de l'Espérance, avec les cour, jardin, écurie et servitudes qui en dépendent; le tout contenant 1,500 mètres carrés.

Mise à prix : 10,000 fr.

S'adresser, pour visiter les immeubles, à la maison de maître de la Veurière, et pour connaître les conditions, à M<sup>e</sup> CARON, notaire à Candé, ou à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, ainsi que des plans et titres de propriété. (68)

UN COMPTABLE, pouvant disposer de plusieurs heures par jour, demande une ou plusieurs comptabilités.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> SÉNIL, notaire à Longué.

### A VENDRE En totalité ou par parties, UNE BELLE FERME

Située au Chaussis, près le bourg de la commune de Blou,

Exploitée par le sieur Rousseau, Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés; le tout d'une contenance d'environ 14 hectares.

S'adresser, pour traiter :

1<sup>o</sup> A M. COULON-LECOUFFRE, propriétaire à la Chapelle-sur-Loire;

2<sup>o</sup> A M. BARBIN-MORICET, propriétaire à Saumur;

3<sup>o</sup> Audit M<sup>e</sup> SÉNIL. (119)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### BELLE VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS,

A Saumur, rue Beaurepaire, n° 23, maison FOLLIE,

Le lundi 15 mars 1880 et jours suivants, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Un beau meuble de salon en acajou recouvert en damas de soie, composé de : deux canapés, six fauteuils et six chaises, deux consoles, une table de milieu, huit rideaux de fenêtre, aussi en damas de soie;

Chaises et fauteuils divers, tables à jeu, commodes, secrétaires, tables à ouvrage, tables de toilette, armoire à glace en acajou, armoires à linge, tables de nuit, coffre à bois;

Très-belle garniture de cheminée, pendules, glaces, tableaux, tapis, suspensions;

Table de salle à manger et buffet en acajou, étagères, dressoirs, guéridons, excellente literie, couvertures, couvre-pieds, chaise longue, buffets, tables diverses;

Batterie de cuisine en cuivre et fer battu, vaisselle, verres, huîtres et cabaret en métal blanc, lampes, paravents, table-bureau;

Un piano droit en palissandre, un fauteuil Louis XV, un autre fauteuil Louis XVI;

Bouteilles vides, bancs de jardin, outils de jardinage, coffres à armoire, brochette, etc.;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente, THUBÉ. (104)

### A LOUER Pour la Saint-Jean 1880, MAISON AVEC GRAND JARDIN

Rue Courcouronne, n° 10.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve DUMAS ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (63)

### A LOUER Pour la Saint-Jean prochainement UN MAGASIN ET CHAMBRES

Place du Marché-Noir, n° 5;

### UNE MAISON

Rue du Temple, n° 12. S'adresser à M. J. JAGOT-RICHARD.

### A LOUER PRÉSENTEMENT BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BORNET, BEAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (108)

### LOSANGE PURGATIF GANGE PURGATIF

Très facile à prendre, sans souffrir, ni coliques, ni douleurs, ni vomissements, ni diarrhées.

Phie TRICOT, rue des Saints-Pères, 33, Paris. Les deux purgations, 4/20; par la poste, 4/25.

Se trouve dans toutes les pharmacies. Saumur, imprimerie P. GODET.